

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page
1. <i>Le mouvement syndical suisse en 1910</i>	133
2. <i>La révision de la loi fédérale sur les fabriques</i>	136
3. <i>Union suisse des fédérations syndicales (Rapport de gestion)</i>	139
4. <i>Encore du renchérissement de la vie</i>	143
5. <i>Congrès et conférences</i>	144

	Page
6. <i>Revue internationale</i>	145
7. <i>Le Progrès</i>	147
8. <i>Notes diverses</i>	147
9. <i>Rapport de caisse pour le III^{me} trimestre 1911</i>	148

Le mouvement syndical suisse en 1910.

IV. (Fin).

Mouvements de salaire et luttes économiques.

L'expression « *Mouvements de salaire* », par laquelle l'économiste comprend toute action collective des ouvriers, destinée à l'amélioration des conditions de travail et à la défense des intérêts communs des travailleurs vis-à-vis du patronat (entrepreneurs privés, communes ou Etat), ne prononce pas assez toute l'importance sociale des mouvements ou actions de ce genre. Tout le monde a pu se rendre compte que les cas deviennent de plus en plus rares où il s'agit purement de questions de salaire. Très souvent d'autres questions, par exemple la diminution de la durée

du travail, le droit de collaboration des ouvriers à la fixation des conditions de travail, les revendications concernant l'hygiène, le traitement des ouvriers par leurs supérieurs ou chefs, la reconnaissance du droit d'association, etc., forment l'objet principal de ces mouvements.

Les expressions nouvelles du langage nous sont généralement dictées par des professeurs bourgeois. Ces messieurs ont intérêt à diminuer autant que possible tout ce qui n'est pas conforme aux intérêts des classes dirigeantes et surtout à diminuer l'importance de toute action dirigée contre ces mêmes intérêts. Pourtant, nous n'avons point l'intention de faire ici de la propagande en faveur d'expressions de langage mieux adaptées à la réalité. Nous tenions simplement à constater, à cette occasion, que l'im-

Dépenses des Fédérations syndicales suisses, pour grèves et représailles pendant les années 1906 à 1910.

Fédérations	1906	1907	1908	1909	1910
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Relieurs	276.05	510.40	405.72	255.75	20.—
2. Coiffeurs	175.—	—	1,612.75	130.15	50.—
3. Ouvriers des communes et de l'Etat	759.—	901.50	1,030.—	1,110.05	—
4. Ouvriers auxiliaires des arts graphiques	—	100.—	—	194.—	—
5. Ouvriers sur bois	57,503.80	69,163.36	81,211.90	23,765.05	25,115.77
6. Chapeliers	410.45	—	260.—	12.—	—
7. Ouvriers de l'alimentation	17,523.64	19,816.80	15,990.38	2,904.01	151,979.25
8. Ouvriers sur cuir	3,836.30	752.50	1,174.60	701.20	10,842.99
9. Lithographes	5,658.50	3,072.85	3,451.60	5,462.70	3,264.25
10. Peintres et plâtriers	24,718.27	47,169.20	18,439.32	8,949.47	42,228.93
11. Maçons et manœuvres	—	—	5,323.93	22,823.90	13,156.45
12. Métallurgistes	85,796.—	101,512.80	109,829.05	31,386.03	113,252.59
13. Tailleurs et couturières	6,900.—	19,355.—	26,358.35	395.50	32,263.75
14. Travailleurs de la pierre	7,686.40	7,969.45	2,349.—	5,112.05	2,871.—
15. Travailleurs de l'industrie textile	2,490.50	9,811.75	87,790.97	4,107.90	525.50
16. Ouvriers du transport	—	—	57.—	—	1,909.25
17. Typographes	6,120.—	—	964.25	411.80	942.—
18. Travailleurs de l'industrie horlogère	59,309.64	45,231.75	14,398.30	61,596.80	156,128.45
19. Ouvriers charpentiers	15,329.75	13,911.25	50.—	5,482.71	549.05
Total	294,493.30	339,278.61	370,697.12	174,801.07	555,099.23